



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72336

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les situations de nombreux retraités qui s'inquiètent de l'avenir de leur retraite. L'accord signé par les partenaires sociaux le 10 février dernier a, certes, permis d'assurer le financement des retraites complémentaires à soixante ans jusqu'au 31 décembre 2002. Néanmoins, les préretraités dont la retraite sera liquidée au 1er janvier 2003 craignent massivement de voir leur retraite complémentaire fortement amputée à expiration de cet accord. Considérant que l'avenir des régimes de retraite complémentaire est lié à celui du régime de base, pour lequel aucune réforme n'a été engagée, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour permettre aux personnes préretraités de bénéficier d'une retraite pleine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72336

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 415